



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2025-139

PUBLIÉ LE 23 MAI 2025

# Sommaire

## **84\_DRAAF\_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale**

84-2025-05-22-00004 - Arrêté n° 2025/05-70 du 22 mai 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Drôme (4 pages)

Page 3

84-2025-05-22-00005 - Arrêté n° 2025/05-73 du 22 mai 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Haute-Loire (7 pages)

Page 7

*La Préfète*

Lyon, le 22 mai 2025

ARRÊTÉ n° 2025/05-70

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Drôme** :

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
MINODIER Léo	TRIORS	24,5712	CHATILLON-SAINTE-JEAN, GEYSSANS, TRIORS	14/03/2025
DOCHIER Maxime (associé exploitant entrant dans la SCEA LA PLAINE)	HAUTERIVES	Poulailler de 1510 m <sup>2</sup> (poulets de chair)	RATIERES	15/03/2025
DOCHIER Cyril (associé exploitant entrant dans la SCEA LA PLAINE)	CREPOL	Poulailler de 1510 m <sup>2</sup> (poulets de chair)	RATIERES	15/03/2025
COURTIAL Baptistin (associé exploitant entrant dans la SCEA DES ANDRILLOTS)	GRANGES-LES-BEAUMONT	0,0000	GRANGES-LES-BEAUMONT	24/03/2025
ROLLAND Marion	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	20,5997	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	26/03/2025
DEBEAUX Mickaël	SAINT-JEAN-DE-GALAURE	0,2274	CROZES-HERMITAGE	27/03/2025
SCEA LES PRES DU MAS (NOGIER Marie-Béatrice, NOGIER Jean)	BRIGNAIS (69)	2,50	GRIGNAN	04/04/2025
SCEA DOMAINE VAREMBON (COUPON Vincent, BARNOUIN PONCON Marthe, associée exploitante entrante, COUPON Maxime, COUPON Jean)	NYONS	21,5352	NYONS	06/04/2025
EARL L'HERMITE (PONSONNET Olivier, PONSONNET Sandrine)	CROZES-HERMITAGE	0,6336	CROZES-HERMITAGE	08/04/2025

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
EARL DE ROYANIN (GRESSE Bernard, GRESSE Axel, associé exploitant entrant)	ALLEX	104,1746	ALLEX	09/04/2025
CHAUVET Adrien	L'HAY-LES-ROSES (94)	45,9406	MONTGUERS, SAINT-AUBAN- SUR-L'OUVEZE	09/04/2025
EARL LES CHABERTES (DAUBINAS Aurore, DAUBINAS Maxime)	MONTOISON	8,6253	MONTOISON	19/04/2025
GAEC LES GUIGNONS (GIVET Tristan, associé entrant, GIVET Laurent)	CREPOL	7,6926	CREPOL, LE CHALON	19/04/2025
LABROUSSE Nicolas Damien	LYON 3ème (69)	9,4592	CHATEAUDOUBL E, COMBOVIN	26/04/2025
GOHIER Johann Pierre Vital	SAINT-NAZAIRE- LE-DESERT	44,4986	SAINT-NAZAIRE- LE-DESERT, GUMIANE	29/04/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 2 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Drôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

Bruno FERREIRA

*La Préfète*

Lyon, le 22 mai 2025

ARRÊTÉ n° 2025/05-73

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
RASCLE Frédéric	SAINT-ROMAIN-LACHALM	7,0476	SAINT-ROMAIN-LACHALM	01/03/2025
GAEC FERME DE JALASSET	BAINS	20,0992	BAINS	01/03/2025
DURAND Pierre-André	BELLEVUE-LA-MONTAGNE	1,2280	CEAUX-D'ALLEGRE	03/03/2025
TUFFERY Ludovic	ALLY	21,3243	CHASTEL, ALLY	06/03/2025
OMBRET Angélique	GREZES	7,08	GREZES	06/03/2025
JOUVE David	SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	16,5838	SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	08/03/2025
GAEC DU BLANC CABRI	MONTREGARD	12,6998	DUNIERES, MONTFAUCON-EN-VELAY	08/03/2025
GAEC DES CIGALES	SAINT-PAULIEN	25,4654	CEYSSAC-LA-ROCHE	12/03/2025
EARL DE REINES MARGUERITES	CAYRES	29,7280	BAINS, SAINT-JEAN-LACHALM	13/03/2025
GAEC AGREE PHARISIER	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON	105,8313	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON, SENEUJOLS, BAINS, CAYRES, SOLIGNAC-SUR-LOIRE	13/03/2025
GAEC DU BECHOUX	CEAUX-D'ALLEGRE	7,3221	VERNASSAL, CEAUX-D'ALLEGRE	18/03/2025
BRUC Jordy	SAINT-HOSTIEN	33,0332	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	21/03/2025
BREUIL Benjamin	CRAPONNE-SUR-ARZON	61,6886	CRAPONNE-SUR-ARZON	23/03/2025

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
GAEC DE SARLIS	YSSINGEAUX	48,2324	BESSAMOREL, YSSINGEAUX	26/03/2025
OLLIER Thomas	FREYCENET-LA-CUCHE	14,0207	FREYCENET-LA-CUCHE	27/03/2025
LESPINASSE Romain	LANARCE (07)	16,8176	SAINT-ARCONS-DE-BARGES, VIELPRAT, LAFARRE	28/03/2025
GAEC CHARBONNIER	SAINT-GERON	3,8643	SAINT-GERON	02/04/2025
BARNIER Jérémy	THORAS	75,7240	THORAS	02/04/2025
CHARRAS Stéphanie	MONISTROL-SUR-LOIRE	8,2594	MONTREGARD	03/04/2025
CUSSAC Stéphane	ARLEMPDES	4,7868	CAYRES	03/04/2025
GAEC LA FERME DU BOIS	SAINTE-SIGOLENE	11,8481	MONISTROL-SUR-LOIRE, LA SEAUVÉ-SUR-SEMENE	04/04/2025
MAZOYER Jean-Luc	VAZEILLES-LIMANDRE	21,3190	VAZEILLES-LIMANDRE, VISSAC-AUTEYRAC, SIAUGUES-SAINTE-MARIE	04/04/2025
EARL DES TROIS COLLINES	VAZEILLES-LIMANDRE	5,1580	LOUDES	05/04/2025
BONGIRAUD Jean-Michel	CAYRES	6,4596	CAYRES, SENEUJOLS	09/04/2025
GAEC DES SORBIERS	CRAPONNE-SUR-ARZON	7,0569	JULLIANGES, BEAUNE-SUR-ARZON	09/04/2025
RIOU Elodie	DUNIERES	7,3610	DUNIERES	10/04/2025
GAEC DE MAMEAS	CEAUX-D'ALLEGRE	2,66	VERNASSAL	11/04/2025
AYEL Dominique	SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	6,1438	SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	11/04/2025

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
SIAUZADE Vincent	CHILHAC	106,3185	ARLET, LA CHOMETTE, PAULHAGUET, SALZUIT, SAINT-AUSTREMOINE, BLASSAC, CERZAT, SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON, LAVOUTE-CHILHAC, AUBAZAT, CHILHAC	12/04/2025
MARION Daniel	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	32,4309	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER, SAINT-BERAIN	12/04/2025
GAEC ELEVAGE BUISSON	VERGEZAC	14,1365	LOUDES, VERGEZAC, SAINT-JEAN-DE-NAY	13/04/2025
GAEC FERME DE COLLANGES	THORAS	74,7902	THORAS	13/04/2025
VEYRAC Roland	VOREY	9,3229	VOREY, SAINT-VINCENT	17/04/2025
GAEC ST CLEMENT	PRADELLES	2,7581	LE BRIGNON	17/04/2025
CLEUX Benjamin	VANOSC (07)	2,0290	SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	17/04/2025
GAEC DE MARMINHAC	POLIGNAC	3,9371	SAINT-VIDAL	17/04/2025
COFFY Nadine	VOREY	1,1156	VOREY	19/04/2025
MONTEIL Romain	LANTRAC	9,77	CHADRON, COUBON	19/04/2025
MOUNIER Lucien	MONTFAUCON-EN-VELAY	18,7069	MONTFAUCON-EN-VELAY	20/04/2025
GAEC COMBE AZOU	ALLEGRE	14,4125	ROCHE-EN-REGNIER	23/04/2025
BOYER Luc	SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE	23,6106	SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE, VIEILLE-BRIOUDE	23/04/2025

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
ROUSSET Serge	LA CHOMETTE	12,3062	LA CHOMETTE, DOMEYRAT, PAULHAGUET	26/04/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision préfectorale</b>
TRINQUESSE Marion	SAINT-MARTIN-DE-FUGERES	39,6579	SAINT-MARTIN-DE-FUGERES, GOUDET, CHADRON	13/03/2025
GRANGEON Lilian	SAINT-MARTIN-DE-FUGERES	9,2437	SAINT-MARTIN-DE-FUGERES	17/03/2025
CRESCI Jimmy	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	32,9232	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP, ROCHE-EN-REGNIER	28/03/2025
LEROY Loïc	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	0,3679	CEYSSAC	28/03/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :**

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie demandée (en ha)</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision préfectorale</b>
GAEC DU CROUSTET	VALS-PRES-LE-PUY	54,9072	0		28/03/2025
CHAUSSE David	THORAS	16,8475	0		28/03/2025
GAEC AGREE PHILIBERT	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	60,9278	6,0206	BOREE (07)	28/03/2025
GAEC ANDRE SABATIER	VEDRINES-SAINT-LOUP	6,9383	3,6258	CHASTEL	15/04/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

<b>NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie demandée (en ha)</b>	<b>Communes de localisation des biens</b>	<b>Régime du droit d'exploiter</b>	<b>Date de la décision préfectorale</b>
CRESCI Nicolas	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	29,8979	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	NON SOUMIS	14/03/2025
BLANC Liliane	SALZUIT	36,9813	SALZUIT	NON SOUMIS	14/03/2025
BERGERON Emmanuel	SAINT-DIDIER-EN-VELAY	20,9635	SAINT-DIDIER-EN-VELAY	NON SOUMIS	11/04/2025
OLLIER Pierre	ARSAC-EN-VELAY	11,2042	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE, PRESAILLES	NON SOUMIS	11/04/2025
BAISSAC Damien	BLESLE	1,9634	TORSIAC, BLESLE	NON SOUMIS	11/04/2025

PASCAL Marie- Hélène	MAZEYRAT- D'ALLIER	26,7434	MAZEYRAT- D'ALLIER, SAINT- ARCONS- D'ALLIER	NON SOUMIS	11/04/2025
-------------------------	-----------------------	---------	---	------------	------------

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 5 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait partiel de refus d'autorisation d'exploiter** pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait (ha)	Commune de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
GAEC ANDRE SABATIER	VERDINES-SAINT- LOUP	3,6258	CHASTEL	15/04/2025

Cette décision de retrait de refus d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 6 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

Bruno FERREIRA